

Droit familial et garde d enfant

Par varlin, le 19/06/2009 à 22:01

Bonjour, je vous adresse ce message car deja, je vous avais contacté et je voudrais plus d informations. J ai un enfant avec un jeune homme qui n en sait jamais occupé depuis sa naissance te ce lorsqu il était avec moi . En ce moment et bien que ma fille porte mon nom et non le sien, dans quel cas peut il jouir de c droits et dans l autre en etre dépourvu car il boit fume de l herbe ..?? En cas d un jugement et si j en apporte la preuve le juge en tiendra t il compte?? ces faits joueront ils sur le jugement final?? S il obtient un droit de visite, il laisserait à tout moment l enfant à sa mère alors qu elle n a jamis voulu avoir de lien avec elle?? Le fait que sa mère l ait abandonné peut il jouer un role?? Dans le cas d un droit de visite et en cas qu il reconnaisse l enfant, le juge va t il tenir compte pour une pension du fait que le père ne m ait jamais donne un centime pour l enfant?? merci d avance

Par Marion2, le 19/06/2009 à 22:14

Bonsoisr,

Ce monsieur n'ayant pas reconnu votre fille [fluo]n'a aucun droit sur elle[/fluo] cela vous a déjà été dit.

Par ailleurs, si ce monsieur reconnaît votre fille, le JAF statuera sur un droit de visite et d'hébergement et sur le montant d'une pension alimentaire, à condition que cette personne ou vous-même en fassiez la demande au JAF.

Cordialement.